



Municipalité de Hérouxville
1160, rang Saint-Pierre
Hérouxville, QC
G0X 1J0
Tél.: (418) 365-7135
Courriel : herouxville@regionmekinac.com

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 268-2024 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTES.

Avis public est donné ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 20 NOVEMBRE 2023, le conseil de la municipalité de Hérouxville a adopté le RÈGLEMENT 268-2024 Modifiant le règlement numéro 268-2003 relatif à la circulation des véhicules hors routes.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter à l'Hôtel de Ville, 1160 rang Saint-Pierre, durant les heures normales de bureau ou sur le site internet de la municipalité.

Donné à Hérouxville ce 25e jour du mois de Novembre 2024

Denise Cossette
Directrice générale et greffière-trésorière